cension du fameux pic K. 2 (8.260 m.) situé au cœur de l'Himalaya et réussit à atteindre l'altitude invraisemblable de 7.000 mètres, qui marque le record atteint jusqu'à présent ; jamais auparavant des hommes n'avaient pu vivre aussi longtemps à une telle altitude.

Cette expédition est une véritable expérience de physiologie et nul doute qu'un auditoire nombreux viendra samedi se presser dans le grand amphithéâtre pour écouter le récit mouvementé du conférencier, récit plein d'intérêt au point de vue géographique, scientifique et sportif, illustré par d'admirables projections.

Comme de coutume, la première partie de l'amphithéâtre est exclusivement réservée aux membres de la Société, qui sont priés de se munir de leur lettre d'invitation.

UNE FILLETTE BLESSÉE. — Une fillette de sept ans, Madeleine Nottebart, demeurant, rue du Luxembourg, fort Cordonnier, s'amusait avec ses petites compagnes, lundi après-midi, à pousser des wagonnets placés dans cette rue, lorsqu'elle tomba sur les rails. Dans sa chute elle s'est fait de légères contusions au front. M. le docteur de Chabert lui a donné des soins.

UNE CHUTE, RUE DES LONGUES-HAIES. — Une ménagère, Marie Collette, âgée de 56 ans, demeurant rue des Longues-Haies, cour Legros, 22, a fait une chute, dimanche soir, près de son domicile.

M. le docteur Merlier, appelé aussitôt a donné des soins à la blessée et a constaté une fracture du poignet gauche. Il l'a fait admettre à l'Hôtel-Dieu.

UNE SAISIE AU MINCK. — Il a été saisi, mardi matin, au Minck, 150 kilos de poisson reconnu impropre à la consommation publique.

ARRESTATION D'UN EXPULSÉ. — Un journalier, François Bratroz, âgé de 38 ans, demeurant à Mons-en-Barœul, a été arrêté lundi soir, boulevard de Metz, sous l'inculpation d'infraction à un arrêté d'expulsion en date de 1896.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Dans la teinturerie-apprêt de MM. Motte et Mollasoux, un apprêteur, Alfred Delbaen, 20 ans, demeurant à Wattrelos, s'est blessé en poussant un chariot chargé de pièces de tissu. Huit jours de repos. Docteur Godefroy. — Au peignage de l'peuteparc, une peigneuse, Blanche Vandenbergh, 19 ans, rue du Tilleul, cour Vandale, a été blessée à l'index gauche pendant son travail. Dix jours de repos. Docteur Piquet. — Un ouvrier de MM. C. et J. Pollet, fabricants, Victor Renard, 55 ans, rue du Fontenoy, a été blessé à l'annulaire gauche par les engrenages de son métier. Vingt jours de repos. Docteur Piquet. — Deux ouvriers teinturiers de la teinturerie-apprêt de MM. Motte et Mollasoux ont été blessés pendant leur travail ; ce sont : Georges Suysen, 25 ans, rue Louis Decoutignies, qui a été blessé au poignet gauche, et Joseph Desmet, 13 ans, rue Lacroix, Cité Industrielle, blessé à la figure en tombant. Dix jours de repos à chacun d'eux. Docteur Godefroy.

LES PLACES GRATUITES AU THÉATRE COUVREUR. — Les cartes numéros 2.001 à 2.160 délivrées par la Mairie pour assister gratuitement à une représentation au Théâtre de M. Louis Couvreur, rue Archimède, sont valables pour la représentation de jeudi 3 mars.

DIMANCHE a eu lieu l'inauguration de la nouvelle *Brasserie Coopérative Union Saint-Amand*, dont le siège social est établi rue Saint-Amand mais dont les installations sont situées rue Copernic.

Les visiteurs ont été nombreux et dès neuf heures du matin, les actionnaires n'ont cessé de venir à la nouvelle brasserie se rendre compte de l'installation moderne que cette Société s'est plu à établir.

Possédant un outillage des plus perfectionnés, cette brasserie permet de fabriquer une bière supérieure, hygiénique et de qualité irréprochable.

Remarqué la salle de brassage dont la construction du matériel a été confié à l'usine Meura, de Tournai, ainsi que les caves grandioses où l'on peut emmagasiner plus de 2.000 hectos de bière.

Cette brasserie, dont la fondation ne date que de quelques années, peut compter parmi les plus importantes de Lille, si l'on considère les sacrifices que la société s'impose journellement pour fournir à ses membres une bière de premier choix, nul doute que la prospérité continue. 50729d

En vente à la librairie du *Journal de Roubaix* :

PETIT MOIS de Saint-Joseph, par l'abbé Bidon, missionnaire. 0 fr. 50.

LE LIVRE des enfants qui se préparent à la première communion, par l'auteur des *Paillettes d'Or*. Prix : 1 fr. 50.

PETIT CARÊME ou exercices journaliers et considérations chrétiennes pour la durée du Carême, sur la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, traduit du flamand d'après Vastenbockshen. 0 fr. 50.

LECTURES pour tous les jours du Carême, par l'abbé A. Blanc. 1 fr. 75.

MÉDITATIONS sur Jésus-Christ, par l'abbé A. Blanc. 1 fr. 75.

MÉDITATIONS sur la Passion de Notre-Seigneur Jésus-Christ, par l'abbé Caudron. 3 fr.

MÉDITATIONS sur l'Evangile, par l'abbé Caudron. 3 francs. 50737

Le Cérébos est du sel naturel, raffiné et phosphaté. 46879-1

CROIX

AVIS AUX CONTRIBUABLES. — Le contrôleur des contributions directes recevra lui-même à la Mairie : les mardis et vendredis de chaque semaine de deux heures et demie à quatre heures et demie, et ce, jusqu'au 14 mars inclus. Les intéressés peuvent donner leur adresse pour obtenir des renseignements sur les contributions directes.

ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Un ouvrier de la maison Masurel et Crion, M. Emile Deprimoz, 22 ans, rue de Jeanne-d'Arc, 4, a été atteint au cuir chevelu par un morceau de bois. Dix à douze jours de repos. Docteur Dumortier. — Un boulanger de la *Prévoyante des Boulangers*, M. Alphonse Meunier, âgé de 40 ans, demeurant rue de la Briante, cour Lauwers, à Croix, a eu la main gauche prise au pétrin mécanique. Trois semaines de repos. Docteur Iabeque.

WASQUEHAL

ACCIDENT DU TRAVAIL. — Chez M. Dupire, industriel, un ouvrier en tapiets, M. Louis Destriez, 20 ans, demeurant à Marcq, a eu le doigt pris sous son couteau en coupant du cuir. Il a reçu les soins de M. le docteur Dewispelaere.

LANNOY

LEERS

VENTE DE MARCHANDISES SAISIES PAR LA DOUANE. — Le 10 du mois courant, à deux heures, il sera procédé au bureau des douanes, à la vente des marchandises suivantes : 1° 319 kilos 900 de café vert ; 2° 40 kil. 525 café torréfié ; 3° 1 kil. 200 poivre ; 4° 0 k. 800 bougies ; 5° une paire de sabots, et 6° 2.025 cigares.

WILLEMS

LE CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni sous la présidence de M. Delattre-Truffaut, maire. Etaient présents : MM. Puvion, Rouzé, Dubar, Cocheteux, Laby, Deprez, Thiers, Pottier Jean-Louis, Pottier J.-B., Blancq.

Entretien des édifices communaux. — Le Conseil vote un supplément de crédit de 432 fr. 37 à prendre sur l'exercice de 1903, pour réparations et entretien des édifices communaux.

Taxe militaire. — MM. Brunin, Delhaye, Pottier, Thieffry, Desmulliez, Dubar, Lehoucq, Lequenne, Renaud, ont sollicité la dispense de la taxe militaire. Le Conseil émet un avis favorable à ces demandes.

Vente d'arbres. — De nombreux arbres ont été brisés au Marais par la tempête de ces temps derniers. Ces arbres seront vendus à l'amiable et le produit de la vente sera versé à la caisse municipale.

Bourses de vieillesse. — M. le Maire informe le Conseil que la Commission départementale a accordé onze bourses à titre de secours aux vieillards, au lieu de douze accordées précédemment.

Enlèvement de matériaux. — Sur la demande de Mme Huet-Wattinne, propriétaire, le Conseil décide l'enlèvement des matériaux provenant de la démolition d'une propriété située aux Mazurettes et appartenant à la commune.

Audiences foraines. — Le Conseil rejette la proposition émanant de M. le maire d'Acq, pour la création des audiences foraines de la justice de paix dans cette dernière localité.

Sociétés de famille. — Avis favorable est donné pour dispense militaire à titre de sociétés de familles à deux jeunes gens, Fournier et Pluquet.

Les « pinchonneux ». — M. le Maire donne communication à l'assemblée d'une pétition adressée à l'administration par les « pinchonneux » de Willems, par laquelle les signataires prient M. le Préfet de rapporter son arrêté sur les concours de pinsons.

La séance est ensuite levée.

UN TROUPEAU DE MOUTONS EN DÉROUTE. — Il y a quelques jours, M. D..., médecin à Willems, suivait avec son attelage, sur la route dite à la croisade du Bon Conseil, un troupeau de moutons, appartenant à M. Delerue-Pottier, cultivateur. Le berger n'eut pas le temps de se garer aux appels de M. D... Celui-ci fouettant son cheval, le lança à travers le troupeau. Plusieurs moutons furent roulés par terre et blessés. Une plainte a été déposée à la gendarmerie de Lannoy, par le cultivateur.

CRUSON

ÉCRASÉ PAR SON CHARIOT. — Lundi vers quatre heures après-midi, M. Adolphe Wartel revenait de Camphin en conduisant un chariot. Tout à coup le cheval prit peur et s'emballa. Le voiturier tomba de son siège sur le sol et fut traîné sur une longueur de vingt mètres environ. La roue du chariot passa sur le corps du malheureux. On craint des lésions internes.

CYSOING

MOUCHIN

VIOLENCES LÉGÈRES. — La gendarmerie de Cysoing a relevé procès-verbal contre trois sujets belges : Augustin Vion, Xavier Vion et Auguste Lenglain, demeurant au hameau de la Glinerie, pour avoir exercé des violences sur M. Louis Cleinquart, 53 ans, maçon, ainsi que sur sa fille Léontine, âgée de 15 ans.

L'APPLICATION DE LA LOI DE DIX HEURES A ROUBAIX

Les Tarifs de la Chambre syndicale ouvrière textile

Voici la suite des tarifs des prix de façon adressés aux industriels par la Chambre Syndicale Ouvrière Textile de Roubaix, qui a son siège à la *Paix* :

TARIF DES TEINTURIERS SUR ÉCHEVAUX

Par jour : Entilleurs, 4 fr. ; ouvriers de simili, 4 fr. ; magasiniers de produits, 4 fr. 25 ; ouvriers de machines, 4 fr. 25 ; encolleurs, 4 fr. 25 ; sécheurs, 4 fr. 25 ; débutonneurs, 4 fr. 25 ; bouilleurs de drogues, 4 fr. 50 ; chef sécheur, 4 fr. 75 ; ouvriers teinturiers, 4 fr.

Bouilleurs de coton, 4 fr. ; lustreurs, 4 fr. 75 ; ouvriers d'appareils, 4 fr. 75 ; garnisseurs, 5 fr. ; échantillonneurs, 5 fr. ; chefs bottoleurs, 5 fr. ; magasiniers, 5 fr. ; ouvriers bottoleurs, 5 fr.

Réclamations supplémentaires. — Cinq journées de travail par semaine seraient assurées à chaque ouvrier ; la prévenance réciproque sera obligatoire et non inférieure à huit jours.

TARIF DES OUVRIERS TEINTURIERS-APPRÊTEURS

Par jour : Magasiniers, 4 fr. 50 ; brodeurs, 4 fr. 25 ; grilleurs, 4 fr. 50 ; épaillages chimiques, 4 fr. 50 ; droguistes, garnisseurs, dégraisseurs, 5.00 ; crémeurs, 4.50 ; turbineurs, 4.25 ; visiteurs à la barre, 4.25 ; laineurs, 4.25 ; tondeurs, 4.50 ; conducteurs manique 1re branche, 4 fr. 25 ; conducteurs manique 2e branche, 4 fr. 50 ; conducteurs, gommage, péroline, 4.25 ; dresseurs de rames, 4 fr. 25 ; conducteurs d'une rame, 4.25 ; conducteurs de plusieurs rames, 4 fr. 50 ; conducteurs cylindre et cuvette, 4.25 ; dresseurs de cylindre et cuvette, 4.25 ; dosseurs, 4.25 ; cartonnage, décatit, déboqueurs, 4.50 ; monteurs et serreurs de presse, 5 fr. ; organsin, moiré impression, 4 fr. 25 ; détacheurs pièces finies, 4 fr. 50 ; décatissage, 4 fr. 25 ; Plages toilettes, 4.50 ; teinture des verts, 1re catégorie, 6 fr. ; teinture des verts 2e catégorie, 5 fr. ; suivants de pièce, 5 fr. ; aides, adultes de tous emplois, 4 fr. ; mineurs 2e catégorie, de 13 à 16 ans, 2 fr. 50 ; mineurs, 2e catégorie, de 16 à 18 ans, 3 fr. ; vieux ouvriers faisant le travail mineur, 3 fr.

Réclamations supplémentaires. — 1° Cinq journées sont assurées pour tous, adultes et mineurs, avec maintien intégral du personnel en cas de chômage. — 2° Les patrons s'engagent à ne pas diminuer les salaires payés avant le tarif. — 3° Tout ouvrier accomplissant une besogne quelconque doit être payé comme au tarif. — 4° Le travail au compte ou à la prime et les amendes sont supprimés. — 5° La durée du travail est de dix heures pour tous. — 6° Le travail commencera à six heures et demie le matin jusqu'à six heures du soir, avec arrêt d'un quart d'heure, déjeuner et goûter, sans diminution de salaire. — 7° Le signal de la rentrée sera donné cinq minutes avant l'heure, il en sera de même pour la sortie. — 8° La prévenance sera obligatoire et non inférieure à huit jours.

TARIF DU PEIGNAGE

Par heure : Lavage. — Laveur ou seigneur, 0.50 ; laveur ou chargeur, 0.45 ; brouteur au bac, 0.45 ; batteur, 0.40 ; désinteur, 0.40 ; sécheur, 0.40.

Partie de la carderie : Brouteur de laines, 0.40 ; dégorgeur, 0.45 ; débourreur, 0.50 ; tireur de chardons, 0.40 ; balayeur, 0.40 ; bobineur, 0.40 ; bobineuse, 0.40 ; étaleur, 0.40 ; étaleuse, 0.40 ; tireur de bourres, 0.40 ; ramasseur de bourres, 0.40 ; nettoyeur d'Harmell, 0.40.

Partie du peignage : Peigneur, 0.50 ; peigneuse, 0.50 ; graisseur de peigneuses, 0.50 ; étirageur, 0.40 ; étirageuse, 0.40 ; finisseur, 0.40 ; finisseuse, 0.40 ; lisseur, 0.50 ; ramasseur de blousses, 0.45 ; gills-box, hommes, 0.40 ; gills-box, femmes, 0.40 ; empaqueteur-contrôleur, 0.50.

Dispositions générales. — Les semaines seront de 60 heures pour ceux qui tombent sous l'application de la loi et de 72 heures pour ceux qui travaillent jour et nuit ou toujours de nuit.

La prévenance sera obligatoire et non inférieure à huit jours.

TARIF DES TRIEURS DE DÉCHETS

Hommes trieurs, 60 heures de travail par semaine : 0 fr. 42 l'heure, soit 4 fr. 20 par jour ou 25 fr. 20 par semaine.

Trieurs au-dessous de 18 ans, même nombre d'heures de travail par semaine : 0 fr. 35 l'heure, soit 3 fr. 50 par jour ou 21 fr. par semaine.

Hommes de peine, même nombre d'heures de travail par semaine : 0 fr. 39 l'heure, soit 3 fr. 90 par jour ou 23 fr. 40 par semaine.

La prévenance sera obligatoire et non inférieure à huit jours. Le présent tarif et ses revendications, signés du ou des patrons et contresignés par le président ou le vice-président du Conseil des prud'hommes, seront affichés dans toutes les places de l'atelier et un double en sera déposé aux archives dudit Conseil des prud'hommes.

—x—

Les présents tarifs et réclamations signés du ou des patrons et contresignées par le président ou le vice-président du Conseil des prud'hommes seront affichés dans toutes les places des ateliers et un double en sera déposé aux archives du Conseil des prud'hommes.

WATTRELOS

UNE TENTATIVE DE VOL AU SAPIN-VERT. — Dans la nuit de samedi à dimanche, vers minuit, M. Etienne Hulet, cabaretier, rue de l'Union, au Sapin-Vert, entendit un bruit suspect. Il se mit en observation à sa fenêtre, et vit distinctement deux individus qui, à l'aide d'une pince-levier, se mettaient en devoir de faire sauter les volets de la vitrine. Il reconnut dans l'un des deux malandrins, un manœuvre du quartier, Oscar Vandeputte.

Les voleurs l'aperçurent soudain et prirent la fuite.

Une enquête a eu lieu dimanche et lundi, et dans la soirée, ont été arrêtés Oscar Vandeputte et un débardeur, du nom de Lucas Bernard, demeurant rue du Haut-Vinage. Les deux individus arrêtés nient et cherchent un alibi.

COURS D'ALLEMAND. — Les cours d'allemand recommenceront vendredi prochain 4 mars 1904.

NOUVEAU PLAN DE ROUBAIX
NOUVEAU PLAN DE TOURCOING

Ces deux plans ont été établis sur la même échelle (au 12.000) d'après les documents les plus récents. Ils contiennent, au dos, la nomenclature alphabétique des rues et les indications pour les trouver rapidement en consultant le Plan.

Chaque Plan est vendu séparément **50 centimes** à la Librairie du *Journal de Roubaix*.

TOURCOING

LES GRANDS TRAVAUX divers entrepris ces temps derniers, mais abandonnés pendant la durée du mauvais temps, vont être repris incessamment. C'est ainsi que dans quelques jours recommenceront ceux du Boulevard du Cimetière, où le terrassement était terminé, ainsi que la pose des pierres de bordures. Il restera à compléter la construction de la chaussée. Il en sera probablement de même pour le Boulevard Descat. Là aussi, le terrassement était terminé au moment de la cessation des travaux causée par l'hiver. Des arbres avaient été même plantés et les réverbères posés.

Quant aux travaux du nouveau Palais du Commerce et des Postes, ils sont poursuivis aussi activement que le permet la saison. Les fouilles sont terminées et l'on coule dans le fond une couche de béton.

A LA CAISSE D'EPARGNE. — Le Conseil de Direction a tenu, en l'Hôtel de ladite Caisse, sous la présidence de M. Jules Ducoulombier, président, sa réunion mensuelle au cours de laquelle il a été procédé à la réinstallation de MM. Emile Destombes, Maurice Cordier, François Dervaux et à l'installation de MM. Félix Desurmont fils et Julien Roussel, comme membres du Conseil de Direction.

M. le Président, en quelques mots aimables, a félicité les trois premiers de leur réélection et les deux suivants de leur élection, et les a remerciés du dévouement qu'ils apportent à la bonne administration de l'Institution.

Il a ensuite été procédé au vote pour le renouvellement du Bureau : MM. Jules Ducoulombier, Alfred Lefrançois et Eugène Deseaux, ont été maintenus à l'unanimité dans leurs fonctions respectives de Président, Vice-Président et Secrétaire.

Enfin, MM. Jules Flipo fils, fabricant de tapis et Achille Turpin, greffier de justice de paix, ont été nommés administrateurs-adjoints en remplacement de MM. Desurmont et Roussel et MM. Aimé Vanacker, entrepreneur à Halluin ; Jules Decottignies, rentier à Bondues, et Louis Baron, conseiller municipal à Mouvaux ont été nommés Administrateurs des succursales de ces communes, en remplacement de MM. Wattel-Roy et Jean-Baptiste Glorieux, décédés, et Paul Duhamel, nommé sous-caissier.

De tout ceci il se dégage une impression que nous aimons à signaler, c'est la bonne entente qui existe entre tous les membres du Conseil d'administration de la Caisse : c'est une garantie de plus de la bonne gestion de notre important établissement d'épargne.

AU BUREAU D'ASSISTANCE MÉDICALE GRATUITE. — En relatant une récente réunion du Bureau d'assistance médicale gratuite pour la fixation du droit des pauvres sur le produit de certaines fêtes, nous formulions la crainte qu'il n'y eût une tracasserie déguisée. D'après les renseignements qui nous ont été fournis, nous devons loyalement reconnaître que nous nous sommes trompés et qu'au contraire le Bureau s'est montré fort tolérant.

M. AUGUSTIN MASQUILIER NOMMÉ COMMANDANT HONORAIRE. — Nous apprenons qu'un décret de M. le Président de la République vient de nommer M. Augustin Masquilier, commandant honoraire des Pompiers. Cette distinction est bien justifiée par les nombreux services que le brave et digne commandant Masquilier a rendus pendant les cinquante années qu'il a passées au bataillon des Pompiers. Nous lui offrons nos plus sincères félicitations.

COMMISSIONS MUNICIPALES. — La Commission du Gaz et de l'Electricité se réunira aujourd'hui mercredi à 6 heures du soir.

LES AUTORISATIONS DE BATIR. — Ont obtenu, pendant le mois de février écoulé, l'autorisation de bâtir : MM. Dupont, 2 maisons, rue Winoc-Chocqueel ; Vernette Jules, 1 maison, rue des Carliers ; Dejaegher, 1 maison, rue Saint-Blaise ; Ladsous, 1 maison, Boulevard Descat ; Agache-Leman, 1 maison, rue des Carliers ; Hassebroucq, 1 maison, rues du Pont-de-Neuville et du Roitelet ; Brouillard, 1 maison, rue Balzac ; Sasselange, 1 maison, rue Balzac ; Duchesne, 1 maison, rue des Villas ; Mullaert-Roussel, 1 maison, rue Claude-Bernard ; Demoor Jules, 1 maison, rue Dessix ; Cappello Laurent, 1 maison, rue de Rotterdam ; Rigaux, un magasin, rue de Toulon ; Dupont-Delannoy, 9 maisons, rue Nouvelle.

FIN DE LA GRÈVE DES CAMIONNEURS. — Cette grève est terminée et les 80 domestiques en grève reprendront le travail mercredi matin. Mardi à 11 heures une entrevue a eu lieu chez M. Fourré entre les patrons et douze délégués de grévistes, trois de chaque maison. Les patrons ont fait droit à plusieurs revendications. Seules celles, concernant l'embauchage exclusif des syndiqués et le renvoi d'un domestique de M. Delebecque-Vantieghem, n'ont pas été acceptées. En ce qui concerne celle de la reprise des jeunes gens rentrant du service militaire, les patrons ont répondu, sans s'engager, qu'ils feraient tout le possible pour les reprendre.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Chez MM. Watine et Lamourette, un ouvrier, Albert Briet, 15 ans, a été blessé à la main droite. Incapacité permanente partielle de travail. Docteur Decherf. — Au Conditionnement, Jules Dépinoy, âgé de 20 ans, magasinier, s'est contusionné la main droite en tombant. Huit jours de repos. Docteur Cuisset. — A la Brasserie du Virolois, un garçon, Louis Onequiert, 30 ans, s'est contusionné au genou gauche en tombant. Huit jours de repos. Docteur Leduc. — A la fonderie de MM. Depriester et Cie, Cyrille Vandeverde, 25 ans, s'est contusionné la main droite en tombant avec un châssis. Huit jours de repos. Docteur Dewyn. — A la gare, un employé de la traction, Théophile Bruyer, 35 ans, s'est contusionné au thorax en tombant sur un tampon. Dix jours de repos. Docteur Leduc. — Chez M. C. Kesteloot, un chocolatier, Roger, 19 ans, a eu la main droite comprimée entre la courroie et la poulie d'un torréfacteur. Huit jours de repos. Docteur Desbonnet.

LES ARRIVAGES AUX HALLES. — Dans la matinée de mardi, il est arrivé aux Halles les denrées suivantes : Huîtres, 1.000 ; marée, 1.000 kil. ; endives, 800 ; poireau, 20 kil. ; fromage, 89 kil. ; beurre, 20 kil.

CONTRAVENTION à Henri S..., 26 ans, tisserand, pour ivresse publique.

AVIS SENSATIONNEL. — M. Henri DAEL a l'honneur d'informer le public qu'ayant repris le commerce de son père, il continuera, comme par le passé, les déménagements et vidanges. 50788

MARCQ-EN-BARŒUL

UN ACCIDENT DU TRAVAIL. — Un ouvrier de la chocolaterie de MM. Franchomme et Fanchille, Georges Istweire, 14 ans, demeurant à La Madeleine, s'est contusionné le pied gauche en tombant. Dix à quinze jours d'incapacité de travail ; docteur Champenois.

HALLUIN

UN VOL DE LAPINS. — Dans la nuit de lundi à mardi, des malfaiteurs se sont introduits dans l'écurie dépendant de l'habitation de M. Albert Vanhoutte, vrier à la fabrique de caoutchouc, demeurant rue de Linselles. Ils se sont emparés de quatre lapins, d'une valeur de 12 francs.

RONCQ

ARRESTATION D'UNE VOLEUSE. — Nous avons annoncé, il y a environ quinze jours, le vol dont avait été victime un journalier, M. Pierre Vermersch, demeurant rangée de la Frontière, à Halluin. La jeune fille qui s'était rendue coupable de ce larcin, Maria Bernard, ouvrière de filature, âgée de 19 ans, a été arrêtée à Roncq, rue de Lille, par le garde-champêtre Crombrugghe, dans l'après-midi de mardi, vers deux heures. Maria Bernard a fait des aveux et a déclaré qu'elle avait donné les vêtements dérobés à M. Vermersch, à son ami, Henri Doom, demeurant à Marcq-en-Barœul. La jeune voleuse a été remise à la gendarmerie d'Halluin ; elle sera transférée à Lille ce matin.

LE FRAUDEUR arrêté lundi, Victor Vandeputte, a été conduit à Lille, mardi matin, par les gendarmes d'Halluin.

ENTREPRISE GÉNÉRALE D'AMEUBLEMENTS
ÉCLAIRAGE, OBJETS D'ART
MOREL-GOYEZ, 29 rue Esquermoise, LILLE
LILLE 1902, MEMBRE DU JURY

LILLE

L'INCIDENT DE LA PRISON DE LILLE. — L'état de Célina Renoir, la malheureuse victime de l'incident de la prison de Lille, n'a subi aucun changement. Le docteur Duret, qui la traite, devra vraisemblablement procéder à l'amputation près de la cheville d'un des deux pieds, pour l'autre il espère sauver le talon.

Le père de Célina Renoir est venu mardi après-midi au Palais de Justice où il a vu le Procureur de la République. Il a dû faire choix d'un avocat qui est, croyons-nous, Me Rojat.

LES VOLEURS DE MÉTAUX. — M. Delalé, qui est chargé de l'instruction des vols de métaux commis à l'usine de Fives, l'autre semaine, a entendu lundi soir, trois des inculpés : Férain Eugène, chauffeur, Mentreux Alphonse, et Huys Henri. Ils ont passé des aveux complets. Mentreux Alphonse et Huys Henri, ont déclaré avoir pénétré par escalade dans l'usine de Fives, dans la nuit du 23 au 24 février. Ils sont allés trouver le chauffeur Férain, qui leur fournit le moyen de se dissimuler pendant les rondes du veilleur de nuit. Puis ils s'emparèrent des objets en cuivre à leur convenance, qu'ils jetèrent par-dessus le mur de clôture. Cela fait, ils chargèrent leur butin sur la balladeuse du chiffonnier Vandeputte. Le jour venu, ils se rendirent à Ronchin, puis au Pont du Lion d'Or, où ils tentèrent vainement de vendre leur larcin. Vers dix heures du matin, ils se trouvaient à Fives, où des agents de sûreté découvrirent la balladeuse et son contenu. Le sieur Férain, qui est un sujet bien noté, semble n'être qu'un malheureux égaré au milieu de cette bande de malfaiteurs.

RENVERSÉ PAR UN CHEVAL. — Lundi après-midi, vers deux heures, le nommé Broutin Henri, 29 ans, manœuvrier, habitant 34, rue des Postes, a été renversé rue Manuel, par un cheval attelé à la voiture de M. Courcoble, menuisier à Roubaix, qui se trouvait à cet endroit. Dans sa chute, Broutin s'est fait une blessure à la cheville gauche. Le docteur Parnot lui a prodigué ses soins et l'a fait reconduire à son domicile par la voiture d'ambulance.

MISÉREUX LAS DE LA VIE. — Lundi matin, le nommé Séraphin Senez, 78 ans, ouvrier de filature, s'est pendu dans sa chambre. Il accrocha une clef au-dessus de la porte de la chambre, à cette clef il attacha une corde terminée par un nœud coulant qu'il se passa autour du cou. Le docteur Coerevich a constaté le décès. Le suicide est attribué à la misère.

L'ACCIDENT DE LA RUE DE TOURNAI. — M. Davaine, juge d'instruction, est chargé d'ouvrir une enquête sur les circonstances qui ont entouré la mort du camelot Rémi Watzeel, décédé à l'hôpital Saint-Sauveur des suites de ses blessures. Le cadavre de Watzeel, transporté à la faculté de médecine, a été autopsié mardi après-midi à quatre heures et demie par M. le docteur Lastiaux, qui a relevé une fracture à la base du crâne du côté de l'oreille gauche et plusieurs ecchymoses au front.

LA MADELEINE

DES DÉVALISSEURS DE CLAPIERS se sont introduits nuitamment dans les dépendances de la demeure de M. Rosenthal, chef de gare à la Madeleine, et y ont dérobé six belles poules, excellentes pondeuses, et un fier coq.

Dans une poulailler voisins, trois volatiles ont été également enlevés.

M. Hutin, commissaire de police, à la Madeleine, a ouvert une enquête.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille PAULUS-FOULON qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Madame veuve PAULUS-FOULON, née Sidonie FOULON, décédée à Roubaix, le 1er mars 1904, dans sa 73e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi qui sera célébrée le vendredi 4 courant, à neuf heures, aux Vigiles qui seront chantées le même jour, à cinq heures, et aux Convoi et Service Solennels qui auront lieu le samedi 5 dudit mois, à neuf heures et demie, en l'église Sainte-Elisabeth, sa paroisse, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Pierre-de-Roubaix, 76.

Un Obit Solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 3 mars 1904, à dix heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Adolphe-Henri-Marie-Joseph PROUVOST, ancien Juge de Paix au Tribunal de Commerce, membre du Conseil supérieur de l'Ecole Nationale des Arts Industriels, veuf de Dame Fidéline REQUILLART, pieusement décédé aux Avants (Suisse), le 11 février 1903, dans sa 51e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

NOUVELLES RELIGIEUSES

ROUBAIX. — *Chapelle des Carmélites.* — Jeudi, 3 mars, adoration du Très-Saint-Sacrement, en union avec Montmartre, pour les Congrégations religieuses. Messe basse à six heures ; messe chantée à huit heures. Le soir, à cinq heures, salut solennel et sermon par M. l'abbé Lenglart. Le Saint-Sacrement sera exposé toute la journée. Indulgence plénière aux conditions ordinaires.

COMMUNICATIONS

Roubaix. — *L'Ancienne* (Société de gymnastique). — Les membres actifs de la société de gymnastique *L'Ancienne*, sont priés de se rendre à leur local, ce soir, mercredi, pour la distribution des cartes de la fête du 5 courant.

Croix. — *Union Chorale.* — Répétition générale aujourd'hui mercredi, 2 mars, à neuf heures précises au local, Café Hurtebize.

Tourcoing. — *Les Intimes* (Fanfare). — Répétition générale aujourd'hui mercredi. Communications pour le concert du dimanche 6 mars.

TRIBUNAUX

TRIBUNAL DE COMMERCE DE TOURCOING

Audience du mardi 1er mars 1904

Président : M. BERNARD-FLIPO

Assesseurs : MM. LEFEBVRE et FLIPO

UNE OPPOSITION A UNE FAILLITE. — Le 14 novembre 1902, M. Masse, entrepreneur de battage agricole et cabaretier à Linselles, décédait dans cette commune, en laissant une situation commerciale un peu embarrassée, à la suite d'acquisitions faites à l'aide de prêts. Sa veuve, dont le commerce périclitait, fit une requête en demande de faillite au Tribunal, à laquelle il fit droit en ouvrant la faillite de M. Masse, le 13 novembre 1903, un jour avant l'expiration du délai légal de mise en faillite d'un décédé.

Les parents de M. Masse, son père qui avait des intérêts sérieux engagés dans l'entreprise du défunt, font aujourd'hui opposition à ce jugement.

Me Goethals, demandeur en l'opposition, a soulevé la question de droit, pour demander la levée de la faillite, puisque lamise en faillite a été sollicitée par la veuve de M. Masse, laquelle ne peut être, au point de vue de la loi, ni créancière, ni héritière de son mari, et, par conséquent, demantler sa faillite. Me Goethals entrant dans les faits, s'est efforcé d'établir qu'en réalité, M. Masse ne pouvait être en état de cessation de paiements lors de sa mort, vu les nombreuses attestations de personnes honorables de la commune de Linselles et de ses créanciers qui estiment sa situation commerciale comme très bonne.

Me Legrand, syndic de la faillite Masse, y a répondu en arguant de l'affirmation des créances faites au mois de novembre dernier pour bien établir le mauvais état des affaires de M. Masse et pour demander le maintien du jugement déclaratif de faillite.

L'affaire est en délibéré.

CONCERTS & SPECTACLES

ROUBAIX. — *Grand Théâtre-Hippodrome.* — Contrairement à ce qui avait été annoncé, la tournée Baret ne donnera pas de représentation en matinée, dimanche prochain 6 mars. Elle jouera en soirée : l'*Enfant du miracle*, comédie en 3 actes, de MM. Gavault et R. Charvay et la *Famille du brosseur*, vaudeville en 3 actes, de M. Tristan Bernard.

——— *Le concert d'hiver de la « Cœcilia Roubaisienne » à l'Hippodrome.* — C'est à une véritable solennité artistique, que les spectateurs qui remplissaient la salle de l'Hippodrome, ont assisté mardi soir. La *Cœcilia Roubaisienne*, habilement dirigée par M. Jung, a affirmé sa réputation. C'est toujours le bel équilibre des voix ; cette coloration qui résulte d'un nuancement fait sans heurt ; une puissance et une sûreté dans l'émission des sons ; il faisait, il est vrai, réunir ces conditions essentielles pour donner au chœur, l'*Hymne du Pain* (de Tilmant). L'interprétation chaude et colorée qu'elle exige. La scène chorale *Des fumeurs d'opium*, de Laurent de Rillé, est aussi une page remarquable, écrite en un style élevé et qui rend admirablement les beautés qui se dégagent du poème.

M. Dewispelaere, a su faire ressortir avantageusement sa belle voix de baryton dans cette œuvre magistrale. Les applaudissements de l'assistance enthousiasmée ont salué la fin de chaque exécution. M. B. Hennebelle, ténor, a chanté en artiste l'air de *Raymond*, et une *Idylle Romantique*, pages captivantes sous tous les rapports.

FEUILLETON DU 3 MARS 1904 — N° 25

LE BARON JEAN

PAR CAMILLE DEBANS

— Oh! vous êtes trop fin. Je n'y vois pas de si loin, moi. J'ai dit : pauvre petite! parce qu'elle me paraît encore toute frêle...

— Elle a pourtant dix-sept ou dix-huit ans.

— Oui, mon ami, mais j'avoue que je verrais Marguerite se marier maintenant avec un sentiment de regret.

— Pourquoi?

— Parce que sa fortune, j'en suis persuadée, lui sera rendue un jour, et alors elle pourra faire un mariage infiniment plus brillant.

— Oh! comment! ma chère Louise, c'est vous qui parlez ainsi?

— Eh! mon Dieu, oui, riposta Mme de Navaillan avec un sourire, c'est moi-même. Que trouvez-vous donc de si étrange en mon langage?

— Mais ceci, que vous semblez compter sur une fortune princière pour faire le bonheur de cette jeune personne. Il me semble, moi, que si elle choisissait un mari maintenant, ce serait offrir plus tard à ce mari une digne récompense de sa générosité et de son amour, que de lui apportar ces trois, quatre... enfin ce qu'il y avait de millions dans la succession de son parent.

— Vous parlez de ces choses-là, mon cher Jean, comme si elles ne dépendaient que de moi.

— Vous pouvez beaucoup en tout cas.

— C'est possible, mais M. Destrem est son tuteur et j'estime qu'un mariage est une chose assez grave pour ne m'en mêler qu'à mon corps défendant.

— Je ne vous reconnais plus.

— Pourquoi, mon ami?

— Parce que je vous croyais une femme ardente, entreprenante.

— Oh! permettez. Pour tout ce qui ne regarde que moi, vous pouvez être assuré que je veux ce que je veux. Et si les événements exigeaient que j'eusse, dans l'avenir, à montrer mon caractère, je crois qu'à cet égard vous seriez entièrement satisfait de votre femme. Mais quand il s'agit des autres, j'ai assez de bon sens pour ne pas introduire mes do